Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation : 24 septembre 2020

Date d'affichage : 24 septembre 2020

Objet

N° 20.09.30.01-054 Commissions municipales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

<u>Présents</u>: Frédérique CHARPENEL, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Patrick DAUPHIN, Françoise CASTEL, Vincent LOBY, Dominique PERRON, Marion GUILLAUD, Christian JOLY, Aurélie SOUBESTE, Mikaël CIMINO, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

<u>Absents</u>: Alain CAUNEGRE, Delphine ALLEGRE, Jihane THELU, Olivier PEANNE.

Procuration:

Alain CAUNEGRE donne procuration à Frédérique CHARPENEL. Delphine ALLEGRE donne procuration à Patrick DAUPHIN. Jihane THELU donne procuration à Isabelle LABEYRIE. Olivier PEANNE donne procuration à Aurélie SOUBESTE.

Secrétaire de séance : Marion GUILLAUD

Vu la délibération n°20.06.11.01-004 du conseil municipal du 11 juin 2020 approuvant la formation des commissions municipales et élection de leurs membres,

Considérant que Madame Elodie Montero souhaite intégrer la « commission citoyenneté », Considérant que Madame Corinne Mancicidor souhaite intégrer la commission « environnement »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'élection des membres
 - Commission « Citoyenneté »
 - Après élection, les membres sont :
 - Corinne Mancicidor
 - Isabelle Mainpin
 - Elisabeth Da Silva
 - Michel Destenave
 - Florence Catus
 - Delphine Allègre
 - Commission « Environnement »
 - Après élection, les membres sont :
 - Sébastien Faissolle
 - Jean Bouhain
 - Dominique Perron
 - Marion Guillaud
 - Jihane Thélu

- Aurélie Soubeste
- Florian Deygas
- Olivier Peanne
- Elodie Montero
- Sébastien Teulé
- Corinne Mancicidor
- Aurélie Soubeste
- Mikaël Cimino
- Elodie Montero
- Sébastien Teulé

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTORE APRES ENVOI EN SOUS PREFECTURE LA PUBLICATION LE JOUDIO En la Maire,

Soustons, le 8 octobre 2020, Madame le Maire, épublique of Frédérique HARPENEI.